L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la CHARENTE

VU le code général de la fonction publique ;

Fraternité

- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;
- VU le décret n° 90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux Commissions Administratives uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles;
- **VU** les listes présentées par les organisations syndicales à l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire départementale de la Charente ;

VU les résultats du scrutin susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1

La Commission Administrative Paritaire Départementale des instituteurs et des professeurs des écoles du département de la Charente est constituée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

I - Représentants de l'Administration

a) Membres titulaires:

- Monsieur CLAVERIE Thierry, inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente,
- Monsieur CHAUVEAU Olivier, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente.
- Madame LEROUX Hanta, adjointe à l'I.A.-D.A.S.E.N. de la Charente,
- Madame POLES Corinne, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription ASH,
- Monsieur PORTE Henri, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Angoulême est,
- Madame RALLET Joëlle, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Charente préélémentaire,
- Monsieur PIPAUD Jérôme, chef de la division des personnels,

b) Membres suppléants :

- Monsieur PRINSAUD Alain, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Confolens,
- Madame LASFARGUES Yveline, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Cognac,
- Monsieur BEJA Thierry, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Angoulême nord,
- Monsieur DIDIER Laurent, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Angoulême sud,

- Monsieur VIAIRON Blaise, conseiller pédagogique auprès de l'adjointe à l'I.A.-D.A.S.E.N. de la Charente,
- Madame LESCANNE Agnès, conseillère pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Angoulême sud,
- Madame EHRHART Patricia, chef de la division des moyens et des affaires financières,

II - Représentants du personnel

a) Membres titulaires :

Civilité / nom / prénom	fonction	affectation : école ou établissement	affectation : commune
Madame MOREAU Elise	Adjointe	EEPU Jean Monnet	Soyaux
Madame MARTIN Laetitia	Décharge de direction	EMPU Les Petits Pichotiers	La Rochefoucauld-en-Angoumois
Monsieur LEROUX Gaël	BD	EPPU	Montembœuf
Madame VIEL Nadine	Adjointe	EMPU Bois Villars	Champniers
Monsieur GAZAUD Richard	BD	EEPU Alain Fournier	Angoulême
Madame REBOUL-PIAS Sophie	Décharge de direction	EPPU	Claix
Madame PORTAL Maryse	Adjointe	EMPU Gracieuse Compain	Montmoreau

b) Membres suppléants :

Civilité / nom / prénom	fonction	affectation : école	affectation : commune
Madame DAUMAR Cécile	Référente ASH	Collège Pierre Mendès-France	Soyaux
Madame CAILLAUD Florence	Adjointe	EMPU Jean Macé	Angoulême
Monsieur GAUNEAU Patrick	Adjoint	EEPU Jacques Prévert	Barbezieux
Madame AMELOT-VARY Claude	RASED ADP	EEPU Paul Bert	Cognac
Madame DANTHEZ Samantha	Directrice	EMPU Julie-Victoire Daubié	Soyaux
Monsieur BORDENAVE Jean- Luc	Directeur	EEPU Le Cormier	L'Isle d'Espagnac
Madame HARNOIS Sophie	Adjointe	EPPU Alfred de Vigny	Nersac

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angoulême, le 9 janvier 2023